

Date d'affichage : 04/06/2025

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 03/06/2025**

Membres présents : MM C. FOURNIER, D. HARY, P. LEMAITRE, F. PLAYE et J. VARLET.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journées du 21 au 25/05/2025

SD3A -29160018 CALAIS CATENA B – COULOGNE ES C. 2ème forfait de COULOGNE ES C. Homologué : CALAIS CATENA B 3 – COULOGNE ES C 0 par forfait. Amende 148€ à COULOGNE ES.

SD3C -28634423 SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM B – NORDAUSQUES FC A. Réserves de SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM B sur l'équipe de NORDAUSQUES FC A. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : - SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM B 0 - NORDAUSQUES FC A 2. Amende 30€ à SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM.

SD3C -28634426 DESVRES JS C – SURQUES ESCOEUILLES A. Réserves de SURQUES ESCOEUILLES A sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de DESVRES JS C, les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FMI du 18/05/2025 en coupe du Président D2 DESVRES JS B – CAMPAGNE L/HESDIN AS A, les joueurs FRANCOIS Noah LN2546936541, DELPIERRE Hugo LN2545649353, HAVEZ Théo LN2544225901 et DEFACHEL Tom LN2546047597 sont dans ce cas. Homologué : DESVRES JS C 0 – SURQUES ESCOEUILLES A 3 par pénalité. Droits remboursés à SURQUES ESCOEUILLES. Amende 30€ à DESVRES JS.

SD4B -26845574 CALAIS BALZAC A. A – GUINES ES B. Match arrêté à la 51ème minute de jeu pour insuffisance de joueurs à GUINES ES B. Homologué : CALAIS BALZAC A. A 13 – GUINES ES B 0 par pénalité. Amende 150€ à GUINES ES.

SD5B -28635737 HERBELLES PIHEM INGHEM A – ARQUES ES D. 1er forfait de ARQUES ES D. Homologué : HERBELLES PIHEM INGHEM A 3 – ARQUES ES D 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 115€ à ARQUES ES.

SD5F -28636183 BOULOGNE S/MER CONTI B – RETY US A. 2ème Forfait de RETY US A. Homologué : BOULOGNE S/MER CONTI B 3 – RETY US A 0 par forfait. Amende 148€ à RETY US.

SD6A -28636270 MARQUISE US D – LES ATTAQUES FC C. 1er forfait de LES ATTAQUES FC C. Homologué : MARQUISE US D 3 – LES ATTAQUES FC C 0 par forfait. Amende 122€ à LES ATTAQUES FC.

SD6C -28636364 LONGUENESSE MALA FC B – WAVRANS FC B. 1er forfait de LONGUENESSE MALA FC B. Homologué : LONGUENESSE MALA FC B 0 – WAVRANS FC B 3 par forfait. Amende 122€ à LONGUENESSE MALA FC.

SD6D -28638274 STEENBECQUE E B – SENLECQUES FC B. 2ème Forfait de SENLECQUES FC B. Homologué : STEENBECQUE E B 3 – SENLECQUES FC B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 125€ à SENLECQUES FC.

SD7A -28638546 LE PORTEL GPF B – HESDIN L'ABBE US C. 3ème Forfait de HESDIN L'ABBE US C, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : LE PORTEL GPF B 3 – HESDIN L'ABBE US C 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 140€ à HESDIN L'ABBE US.

SD7A -28681673 SANGATTE FC C – BELLEBRUNE FC A. 1er forfait de SANGATTE FC C. Homologué : SANGATTE FC C 0 – BELLEBRUNE FC A 3 par forfait. Amende 122€ à SANGATTE FC.

SD7A -28681674 ST LEONARD ES D – RENESCURE JS C. 1er forfait de RENESCURE JS C. Homologué : ST LEONARD ES D 3 – RENESCURE JS C 0 par forfait. Amende 122€ à RENESCURE JS.

SD7B -28638638 MAMETZ ES D – MARCK EN CALAISIS AS D. 2ème Forfait de MAMETZ ES D. Homologué MAMETZ ES D 0 – MARCK EN CALAISIS AS D 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) 125€ à MAMETZ ES.

SD7C -28638727 POLINCOVE US B – BALINGHEM AS B. 1er forfait de POLINCOVE US B. Homologué : POLINCOVE US B 0 – BALINGHEM AS B 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) 112€ à POLINCOVE US.

SD7E -28712087 NIEURLET SL A – WIZERNES FC B. 2ème Forfait de WIZERNES FC B. Homologué : NIEURLET SL A 3 – WIZERNES FC B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 125€ à WIZERNES FC.

SD7H -28639176 CONTEVILLE ACVV B – WIRWIGNES FC A. Réserves de CONTEVILLE ACVV B sur la qualification et/ ou la participation du joueur/des joueurs GOURNAY Antoine LN1931234020, VASSEUR Jordan LN2544168763, SAUVAGE Gaston LN1926855219, DUFLOS Aurélien LN21946821814, MASSET Florentin LN1906859561, LECAILLE Jules LN2543570722, LEPRETRE Jean-Charles LN1906851945, DUHAMEL Gérald LN1926835649, PAQUES François LN1936817000, COSTEUX Emile LN2543241081, PAQUES Corentin LN1926853591 et PAQUES Nicolas LN1931150471 du club de WIRWIGNES FC, pour le motif suivant : sont inscrits sur la FMI plus de 6 joueurs mutés. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification des licences dans FOOT2000, 6 joueurs (COSTEUX Emile/SAUVAGE Gaston/MASSET Florentin/LECAILLE Jules/PAQUES François et DUHAMEL Gérald) ont le cachet « mutation », le joueur PAQUES Nicolas n'ayant pas participé à la rencontre. Homologué : CONTEVILLE ACVV B 3 – WIRWIGNES FC A 5. Droits non remboursés à CONTEVILLE ACVV.

SD7H -28639177 BOULOGNE S/MER CONTI C – HARDINGHEN US B. 1er forfait de HARDINGHEN US B. Homologué : BOULOGNE S/MER CONTI C 3 – HARDINGHEN US B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 122€ à HARDINGHEN US.

SD7H -28639179 LE PORTEL CA PLAGE C – LE PORTEL US B. 2ème Forfait de LE PORTEL US B. Homologué : LE PORTEL CA PLAGE C 3– LE PORTEL US B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 125€ à LE PORTEL US.

U 19 D 1 A 28836559 RECQUES S/HEM – COULOGNE ES. Réclamation de RECQUES S/HEM sur la participation du joueur MASSINOND Ely licence 2547668216 U 17, le club de COULOGNE ayant une équipe U 17 ne pouvait utiliser ce joueur. Après vérification au près du service licence ce joueur est bien U 17, le club de COULOGNE ES possédant des U 17 celui-ci ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match et prendre part à celui-ci. La commission donne match perdu à COULOGNE ES sans reporter le bénéfice des points à RECQUES S/HEM. Homologué : RECQUES S/HEM 3 -COULOGNE ES 0 par pénalité. Droit remboursé à RECQUES S/HEM. Amende 30 euros à COULOGNE ES.

U 19 D 1 A 28836574 DESVRES JS – MARQUISE US. 2ème forfait de MARQUISE US. Homologué : DESVRES JS 3 - MARQUISE US 0 par forfait. Amende 25 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à MARQUISE US.

U 19 D 1 A 28836575 COQUELLES SC – ARDRES RC. 1er forfait de ARDRES RC. Homologué : COQUELLES SC 3 - ARDRES RC 0 par forfait. Amende minorée 10 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à ARDRES RC

U 19 D 1 A 28836578 ARQUES ES – RINXENT USO. 3ème forfait de RINXENT USO. Homologué : ARQUES ES 3 - RINXENT USO 0 par forfait. Amende 35 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à RINXENT USO.

U 17 D 1 A 28789031 MONTREUIL US – ARQUES ES. 1er forfait de ARQUES ES. Homologué : MONTREUIL US 3 - ARQUES ES 0 par forfait. Amende minorée 10 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à ARQUES ES

U 17 D 1 A 28789033 BLERIOT PLAGE US – LUMBRES OL B. 2ème forfait de LUMBRES OL B. Homologué : BLERIOT PLAGE US 3 - LUMBRES OL B 0 par forfait. Amende 25 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à LUMBRES OL

U 17 D 3 A 28836940 ARDRES RC B – ANDRES AS. Inscription sur la feuille de match d'un joueur de ARDRES RC suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 10/06/25. Homologué : ARDRES RC B 0 - ANDRES AS 3 par pénalité. Amende 100 euros à ARDRES RC.

U 17 D 3 A 28836948 GROUP.CANCHE AUTHIE – PAYS DE LA LYS B. 2ème forfait de PAYS DE LA LYS B. Homologué : GROUP.CANCHE AUTHIE 3 - PAYS DE LA LYS B 0 par forfait. Amende 25 euros à PAYS DE LA LYS.

U 15 D 2 A 28818847 ARQUES ES B – GROUP QUIESTEDE ROQUETOIRE. 2ème forfait de ARQUES ES B. Homologué : ARQUES ES B 0 - GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE 3 par forfait. Amende 25 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à ARQUES ES

U 15 D 3 B 28819140 PONT DE BRIQUES – GROUP. LE PORTEL JS. 2ème forfait de GROUP.LE PORTEL JS. Homologué : PONT DE BRIQUES 3 - GROUP.LE PORTEL JS 0 par forfait. Amende 25 euros à GROUP. LE PORTEL JS.

U 15 D 3 B 28841265 SAMER RC – PONT DE BRIQUES. 1er forfait de PONT DE BRIQUES. Homologué : SAMER RC 3 - PONT DE BRIQUES 0 par forfait. Amende 15 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à PONT DE BRIQUES.

U 15 D 3 C 28819318 RINXENT US O B – GROUP.LITTORAL. Dossier transmis à la commission de discipline.

U 15 D 3 E 28819538 GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE B – LONGUENESSE JS B. 3ème forfait de GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE B. Homologué : GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE B 0 - LONGUENESSE JS B 3 par forfait. Amende minorée 30 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE.

U 15 A 8B 28819814 HALLINES AS – WIZERNES FC. 2ème forfait de WIZERNES FC. Homologué : HALLINES AS 3 - WIZERNES FC 0 par forfait. Amende minorée 20 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à WIZERNES FC.

U 14 D 1 A 28933825 BLEROT PLAGE US 21 – GROUP.CUCQ ST JOSSE 21. 1er forfait de GROUP.CUCQ ST JOSSE 21. Homologué : BLEROT PLAGE US 21 3 - GROUP.CUCQ ST JOSSE 21 0 par forfait. Amende 15 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à GROUP.CUCQ ST JOSSE.

U13 Nord D4E 29964681 HARDINGHEN/CALAIS ENTENTE. 2ème forfait de CAL.ENTENTE. Homologué : HARDINGHEM US 3 - CAL.ENTENTE 0 par forfait. Amende 18 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à CAL.ENTENTE

U 13 NORD D 4 F 29964735 CALAIS CATENA – CALAIS ENTENTE B. 3ème forfait de CAL.ENTENTE B. Homologué : CAL CATENA 3 - CAL.ENTENTE B 0 par forfait. Amende 24 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à CAL.ENTENTE

U 13 NORD D 4 F 29964737 NORDAUSQUES FC – ST TRICAT AS. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de NORDAUSQUES FC. Homologué : NORDAUSQUES 0 ST TRICAT 3 par pénalité. Amende 10 euros à NORDAUSQUES FC

U 13 NORD D 4 F 29964757 OYE PLAGE ES B – CALAIS ENTENTE B. 2ème forfait de CAL.ENTENTE B. Homologué : OYE PLAGE B 3 - CAL.ENTENTE B 0 par forfait. Amende 18 euros à CAL.ENTENTE.

U 13 EST D 2 A 30015717 RECQUES S/HEM CALAIS RC D. 1er forfait de CAL.RC D. Homologué : RECQUES S/HEM 3 - CAL.RC D 0 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à CAL.RC.

U 13 EST D 2 A 30015719 PAYS DE LA LYS – SENINGHEM NIELLES VAUDRINGHEM. 1er forfait de SENINGHEM NIEL VAUD. Homologué : PAYS DE LA LYS 3 - SENINGHEM. NIEL. VAUD 0 par forfait. Amende minorée 6 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à SENINGHEM NIEL.VAUD.

U 13 EST D 4 E 30015994 ST MARTIN TATINGHEM – MAMETZ ES B. 2ème forfait de MAMETZ ES B. Homologué : ST MARTIN TATINGHEM 3 - MAMETZ ES B 0 par forfait. Amende 18 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à MAMETZ ES.

U 13 EST D 4 F 29965245 GROUP.LYS AA FOOT B – MAMETZ ES C. 1er forfait de GR. LYSAAFOOT B. Homologué : GR.LYS AA FOOT B 0 - MAMETZ ES C 3 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à GR.LYS AA FOOT.

U 13 EST D 4 F 29965247 THEROUANNE US B – BLENEDECQUES LP B. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de THEROUANNE US. Homologué : THEROUANNE US B 0 - BLENEDECQUES LP B 3 par pénalité. Amende 20 euros à THEROUANNE US.

U 13 SUD D 3 C 29965468 CANCHE TERNOISE – GROUP.CUCQ ST JOSSE C. 2ème forfait de GR. CUCQ ST JOSSE C. Homologué : CANCHE TERNOISE 3 - GR. CUCQ ST JOSSE 0 par forfait. Amende minorée 9 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à GR. CUCQ ST JOSSE.

U 13 SUD D 4 D 29965523 FRUGES AS C – BERCK AS D. 3ème forfait de BERCK AS D. Homologué : FRUGES AS C 3 - BERCK AS D 0 par forfait. Amende 24 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à BERCK AS.

U 11 NORD D 2 C 29974182 CALAIS ENTENTE – MARCK AS B. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de CAL.ENTENTE. Homologué : CAL.ENTENTE 0 - MARCK AS B 3 par pénalité. Amende 20 euros à CAL.ENTENTE.

U 11 NORD D 2 C 29974184 CALAIS BALZAC – CALAIS SO. Inscription sur la feuille de match d'un non licencié pour le club de CAL.BALZAC. Homologué : CAL.BALZAC 0 - CAL.SO 3 par pénalité. Amende 450 euros à CAL.BALZAC.

U 11 NORD D 2 C 29974194 CALAIS RC D – CALAIS BALZAC. 1er forfait de CAL.RC D. Homologué : CAL.RC D 0 - CAL.BALZAC 3 par forfait. Amende 12 euros à CAL.RC

U 11 EST D 3 B 30017632 ST OMER ESSOR – LUMBRES O B. 1er forfait de LUMBRES O B. Homologué : ST OMER ESSOR 3 - LUMBRES O B 0 par forfait. Amende minorée 6 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à LUMBRES O.

U 11 EST D 3 D 29968631 WARDRECQUES FC B – BOISDINGHEM ES. 3ème forfait de BOISDINGHEM ES. Homologué : WARDRECQUES FC B 3 - BOISDINGHEM ES 0 par forfait. Amende minorée 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à BOISDINGHEM ES.

U 11 OUEST D 3 E 29972654 BOULOGNE CONTI B – BOULOGNE MUNICIPAUX. 2ème forfait de BOUL.MUNICIPAUX. Homologué : BOUL.CONTI 3 - BOUL.MUNICIPAUX 0 par forfait ; Amende 18 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à BOUL.MUNICIPAUX.

U 11 SUD D 3 C 29972107 CANCHE TERNOISE JS – VERTON FC C. 1er forfait de VERTON FC C. Homologué : CANCHE TERNOISE 3 - VERTON FC C 0 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à VERTON FC.

U 11 SUD D 3 E 29972274 FRUGES AS B – HESDIN O C. 2ème forfait de HESDIN O C. Homologué : FRUGES AS B 3 - HESDIN O C 0 par forfait. Amende minorée 9 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à HESDIN O.

U 11 OUEST D 3 D 29972534 MARQUISE US C – DESVRES JS C. Match arrêté pour terrain impraticable. La commission donne match à rejouer. Dossier transmis à la commission gestion des compétitions pour date à fixer.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PLAYE